

Panneau routier officiel emplacement fumeur

Signalétique externe



Réf : 32194

Les deux gammes de panneaux routiers disponibles :



Gamme Standard (Qualité supérieure) :

- Conception : **panneau renforcé, conçu pour une durabilité optimale et une utilisation longue durée**
- Cerclage : **aluminium épaisseur 32 mm**
- Face du panneau : acier galvanisé avec primaire époxy et laque polyester
- Finition : **bords non tranchants, finition soignée pour installation sécurisée**
- Fixation : **rail intégré sur tout le pourtour** pour une pose rapide sur tout support
- Solidité : **structure renforcée, solidité supérieure (★★★★★)**
- Durabilité : **longévité maximale (★★★★★)**
- Dimension disponible : 400 x 600 mm

Gamme Eco (Alternative économique) :

- Conception : **alternative économique et conforme, pour une signalisation réglementaire à coût maîtrisé**
- Cerclage : **acier galvanisé épaisseur 25 mm**
- Face du panneau : acier galvanisé avec primaire époxy et laque polyester
- Finition : **arêtes brutes, précautions recommandées lors de l'installation**
- Fixation : **deux rails au dos** pour une pose sur support classique
- Solidité : **structure classique, solidité normale (★★★★☆)**
- Durabilité : **bonne longévité (★★★★☆)**
- Dimension disponible : 400 x 600 mm

Panneau routier officiel emplacement fumeur

Signalétique externe

Réf : 32194

Conditions d'utilisation

Utilisation extérieure – Pose sur poteau avec brides (non fournies)

Conditionnement

Vendu à l'unité

Pourquoi choisir ce panneau ?

- Signalisation conforme aux normes françaises
- Choix entre robustesse haut de gamme ou version économique
- Format unique 400 x 600 mm adapté à la majorité des besoins

Foire aux questions

• Ce panneau "Emplacement fumeur" est-il reconnu officiellement ?

Oui, ce visuel est conforme à la campagne gouvernementale « espaces fumeurs » pilotée par Santé Publique France. Il respecte les codes de la signalétique santé publique et permet d'informer les usagers.

• Où installer un panneau "Emplacement fumeur" ?

Il est destiné à être placé dans les zones extérieures autorisées au tabac : abris fumeurs, zones fumeurs d'entreprise, terrasses délimitées ou sites extérieurs ne relevant pas d'interdiction spécifique. Il ne doit en aucun cas être utilisé dans des lieux clos ou couverts accessibles au public.

• Quelles différences entre la gamme Standard et la gamme Éco ?

La **Gamme Standard** offre une finition haut de gamme avec des matériaux **robustes et durables**. La **Gamme Éco** est plus économique, tout en restant adaptée à une utilisation extérieure.

• Le format 400 x 600 mm est-il suffisant ?

Oui, ce format est parfaitement adapté à une signalisation visible sans être trop encombrante. Il s'installe facilement sur poteau, façade ou clôture grâce à ses perçages standard.